

Association : CTS Club de Taekwondo de Sillans
Adresse : Mairie de Sillans, 3845 Rue de la République 38590 Sillans

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 24 mai 2022

Le 24 mai 2022 à 10:00 heures, les fondateurs de l'Association CTS (Club de Taekwondo de Sillans) se sont réunis en Assemblée Générale Constitutive chez Monsieur Harsen Bouacha, 65 Rue Paul Bert, 38140 Izeaux.

Sont Présents :

Harsen Bouacha, 65 Rue Paul Bert, 38140 Izeaux
Dr. Michel Giraud, 60 Allée des cinq Fleurs, 385980 Sillans
Anja Giraud, 60 Allée des cinq Fleurs, 385980 Sillans

L'Assemblée Générale Constitutive désigne Monsieur Harsen Bouacha en qualité de président de séance et Madame Anja Giraud en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'Association et présente les pourparlers déjà engagés pour le compte de l'Association en formation.

Puis il rappelle que l'Assemblée Générale Constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du Conseil d'Administration ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation (non existant)
- désignation de l'entraîneur principal habilité
- Election du Bureau Permanent (par le CA)
- Autorisation de contracter un prêt (par le CA)
- Fixation de la première adresse postale (par le CA)
- Nomination du représentant ftda / ligue (par le CA)
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Madame Anja Giraud fait part des entrainements d'initiation qu'elle effectue actuellement à la garderie de la mairie, et estime pouvoir créer à partir de Septembre un groupe de 20 élèves au minimum. Le seul problème réside dans le préfinancement des coûts fixes pour l'assurance (200 EURO) et l'affiliation à la ftda (300 EURO)

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : Après lecture, l'Assemblée Générale Constitutive adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Ces premiers statuts de sept pages contenant 25 articles sont paraphés et signés par les trois membres fondateurs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'Assemblée Générale Constitutive désigne en qualité de premiers membres du Conseil d'Administration

Pour un mandat de trois ans se terminant le 30/06/2025 :

Harsen Bouacha, 65 Rue Paul Bert, 38140 Izeaux

Pour un mandat de deux ans se terminant le 30/06/2024 :

Dr. Michel Giraud, 60 Allée des cinq Fleurs, 385980 Sillans

Pour un mandat d'un an se terminant le 30/06/2023 :

Anja Giraud, 60 Allée des cinq Fleurs, 385980 Sillans

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour la durée ci-dessus indiquée expirant lors de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Les membres du Conseil d'Administration ainsi désignés acceptent leurs fonctions

3^{ème} délibération : L'Assemblée Générale Constitutive nomme Anja Giraud Entraîneur Principal et Présidente du Comité Technique. Anja Giraud est CN 2^{ème} DAN et titulaire du DIF (1 21 23 031 du 26/10/2021).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Anja Giraud accepte le poste d'entraîneur principal.

4^{ème} délibération : L'Assemblée Générale Constitutive se réunit en premier Conseil d'Administration et élit son Bureau Permanent comme suit :

Président : M. Harsen Bouacha, Chef d'entreprise

Domicilié 65 Rue Paul Bert 38140 Izeaux

CNI : 180538155017 valable jusqu'au 22/05/2033

Trésorier : Dr. Michel Giraud, Commercial

Domicilié 60 Allée des cinq Fleurs 38590 Sillans

CNI : 151038103567 valable jusqu'au 25/10/2030

Secrétaire : Anja Giraud, Présidente de SA

Domicilié 60 Allée des cinq Fleurs 38590 Sillans

CNI : 180838150851 valable jusqu'au 02/08/2033

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Les membres du Conseil d'Administration ainsi désignés acceptent leurs fonctions dans le Bureau Permanent.

5^{ème} délibération : L'Assemblée Générale Constitutive réunie en premier Conseil d'Administration autorise une demande de subvention de 500 EURO auprès de la Mairie de Sillans afin de pouvoir débiter les activités au 1^{er} Septembre 2022. Le cas échéant le CA autorise aussi de contracter un prêt de 500 EURO auprès de la Mairie de Sillans (ou d'un autre organisme prêteur) afin de pallier aux éventuelles difficultés financières initiales septembre 2022. Le contrat de prêt devra être signé conjointement par le Président et le Trésorier après l'ouverture du compte bancaire, et donc par conséquent la publication officielle de la déclaration en préfecture de l'Isère au JO.

Ces 500 EURO sont prévus pour régler l'assurance RC club obligatoire et l'affiliation à la fftda.

Il est rappelé que ce prêt n'engagerait que le club et en aucun cas ses membres fondateurs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

B H MG AG

Le président va entamer les négociations de prêt.

6^{ème} délibération : : L'Assemblée Générale Constitutive réunie en premier Conseil d'Administration fixe l'adresse postale du club chez son président à savoir :

CTS Club de Taekwondo de Sillans
c/o Harsen Bouacha
65 Rue Paul Bert
38140 Izeaux

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7^{ème} délibération : : L'Assemblée Générale Constitutive réunie en premier Conseil d'Administration nomme Anja Giraud comme correspondante auprès de la Ligue AURA et de la fftda.

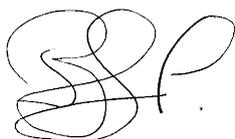
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Anja Giraud accepte les devoirs de cette représentation auprès de la ligue AURA et de son président Francis Serrano.

8^{ème} délibération : : L'Assemblée Générale Constitutive donne pouvoir à chacun des membres actuels du Bureau Permanent pour effectuer les formalités d'enregistrement et de publication. Le Président et le Trésorier sont habilités à ouvrir un compte bancaire pour l'Association, celui-ci sera domicilié chez le Président. Ils sont aussi habilités à recevoir les prêts et dons pour l'Association CTS.

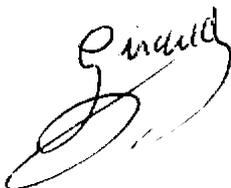
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ce 24 mai à 12H40 Le Président de séance et de l'Association clos cette Assemblée Générale Constitutive (et son premier CA) et proclame que le CTS légalement crée.



Harsen Bouacha

Président



Michel Giraud

Trésorier



Anja GIRAUD

Secrétaire